



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL
Commission Régionale d'Arbitrage

CRA - 2023 - PV N°05, du Vendredi 30 juin 2023

Présents :

AHMADA Mohamed Tostao - ABDALLAH Mohamadi - AHAMADA Ibrahima - BAMCOLO Nassouiffdine - M'PELEKE Wilidane - ALI Aboubacar - ALI Fatihou - ABEINE Abdoul-Karim Ben

Absents excusés :

ASSANI Faissoili - MADI Issmaila Ahamed - SAID Ibrahim - SOULA Anli - - BACAR Ismael - MOUIGNI Said - BACAR Chamssane - BOINA Inraki - MADI Hadhurami

L'ordre du jour :

- Situation des collègues
- Demandes de formations
- Divers

I / SITUATION DES COLLEGUES

*** HOUMADI EI-Anzize = Arbitre (Licence n°9602198798)**

Motif :

Ce collègue arbitre possède une licence de joueur dans le club d'Espérance Iloni cette saison 2023. Il souhaite s'engager pour le club d'ASC Kawéni cette saison. Le club d'ASC Kawéni ne parvient pas à saisir sa licence.

La CRA décide :

Le message d'erreur lors de la saisie de cette licence est tout à fait normal.

« On ne peut pas valider une licence de Joueur / Arbitre pour deux clubs différents.

Le collègue Monsieur HOUMADI EI-Anzize doit être arbitre dans le même club où il joue, c'est à dire à l'Espérance d'Iloni.

II / DEMANDES DE FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE

La CRA a réceptionné plusieurs demandes de formations du Nord au Sud. La CRA et sa sous-commission de formation ont décidé de planifier cinq centre de formation comme ci-dessous :

- **Le Centre du Nord : M'TSANGAMOUI** : les 1er, 2, 8 et 9 juillet 2023 à l'école élémentaire.
Formateurs : ALI Fatihou et BAMCOLO Nassouiffdine
- **Le Centre du Centre : COMBANI** : les 8, 9, 15 et 16 juillet 2023 à MJC de Combani.
Formateur : AHAMADA Ibrahima « Nabé »
- **Le Centre de VAHIBE** : les 8, 9, 14 et 15 juillet 2023. « Les deux clubs de Vahibé ont présenté en commun plus de 20 candidats, ce qui explique l'installation du centre au Village ».
Formateur : MPELEKE Wilidane



- **Le Centre du Centre Est : KAWENI** : les 8, 9, 15 et 16 juillet 2023 à MJC de Kawéni.
Formateur : ALI Fatihou
- **Le Centre du Sud : MALAMANI** : les 2, 9, 14 et 16 juillet 2023 à l'école élémentaire.
Formateur : MOUIGNI Said

III / DIVERS

* Point sur les statuts d'arbitrage :

- La CRA souhaite que le délai de la validité des licences soit en phase avec le début du championnat. C'est à dire que les arbitres ont jusqu'à 30 jours après le début du championnat pour valider leur renouvellement afin de couvrir leur club respectif.

SITUATION DES CLUBS PAR RAPPORT AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Statuts de l'arbitrage.

Obligation des clubs (nombre d'arbitres obligatoires par club) :

R1-R2	R3	R4	FOOTBALL DIVERSIFIE	FOOTBALL FEMININ	ECOLES DE FOOT CLUBS JEUNES
Quatre (04)	Trois (03)	Deux (02)	Un (01)	Un (01)	Un (01)

Article 47 : Statut de l'arbitrage : Arbitres supplémentaires.

Le club qui, pendant deux saisons successives a compté dans son effectif, au moins un ou des arbitre(s) supplémentaire(s), se verra octroyer un bonus d'un ou plusieurs « JOUEURS MUTES ». Ces joueurs mutés complémentaires s'ajouteront à ceux de la base, six (06).

Article 48 : Statut de l'arbitrage : Sanctions et pénalités.

Les sanctions Financières sont applicables dès le 30 juin de l'année.

1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
100€ (par arbitre manquant)	2x100€ (par arbitre manquant)	3x100€ (par arbitre manquant)

Article 49 : Statut de l'arbitrage :

En plus des sanctions financières et des pénalités, des sanctions sportives seront aussi applicables conformément à l'article 49 du R.I (Annuaire 2021-2022 page 156, l'annuaire).

« Deux JOUEURS MUTES » par arbitre manquant ».

Se référer au tableau ci-dessous :

1 ^{ère} année d'infraction	2 ^{ème} année d'infraction	3 ^{ème} année d'infraction
6-2 joueurs mutés (par arbitre manquant)	6-4 joueurs mutés (par arbitre manquant)	6-6 joueurs mutés (par arbitre manquant)

Article 50 : Statut de l'arbitrage : Procédures.

2- Pour permettre aux clubs d'avoir le temps de présenter, si besoin est des candidats nouveaux en cas de démission ou arrêt d'activité d'un ou plusieurs de leurs arbitres, la date limite de renouvellement des licences d'arbitres est fixée au 15 mars. L'arbitre qui renouvelle sa licence après 15 mars ne représente pas son club pour la saison en cours.

Nouveau : « Tout arbitre quelque soit sa catégorie, doit renouveler sa licence jusqu'au 30 jours après de la date du début du championnat afin de couvrir son club respectif. »



NB : Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale de l'Arbitrage dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2022.

*** Les indisponibilités des arbitres :**

- Melle KARI Rachmia : R3 n° 9 603 830 915, elle est indisponible du 08 juillet au 1er août 2023
- Monsieur SAID OMAR Salim : R1 n° 2 547 177 653, il est indisponible du 02 juillet au 04 août 2023
- Monsieur ALLAOUI Mikidache : R3 n° 2 546 870 059, il est indisponible du 01 au 29 juillet 2023
- Monsieur SAINDOU Anrchidine : R2 n°2 546 880 651, il est indisponible du 04 Août à 10 septembre 2023.
- Monsieur NASSUF Ahmed : R4 n° 2 547 572 946, il est indisponible du 22 juillet au 12 août 2023
- Monsieur COMBO Said Ahamadi : R1 n° 2 547 176 871, il est indisponible du 15 au 31 juillet 2023
- Monsieur ASSANI Rakibou : R4 n° 2 547 181 672, il est indisponible du 06 août au 19 septembre 2023.
- Monsieur NOUDJOULOUDINE El-Akmi : R1 n°2 545 574 162, il est indisponible du 22 au 31 juillet 2023 et les 4, 5 et 6 août 2023.
- Monsieur MPELEKE Wilidane : R1 n° 2 547 180 884, il est indisponible du 22 au 31 juillet 2023
- Monsieur INSSA Insa : R1 n°2 547 124 775, il est indisponible du 22 au 31 juillet 2023
- Monsieur YOUSOUFFA Zarcachi : R1 n° 2 546 129 780, il est indisponible du 22 au 31 juillet 2023.
- Monsieur MAHAMOUD BACO Mohamed : R4 n° 9 603 390 376, il est en France Métropolitaine pour les études.

*** Demande de mail de la CRA :**

La CRA demande à la Ligue de lui fournir une adresse mail où, les collègues puissent s'adresser directement à CRA.

La séance est levée à 15h40.

Le Président de CRA
AHMADA Mohamed Tostao.

Le Secrétaire Général
ABDALLAH Mohamadi